

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2019

2019

République Française

**Janvier
Février
Mars
Mai
Juin**

SOMMAIRE

Service de l'Administration Générale

SOMMAIRE

N°	DELIBERATIONS	Pages
BUREAU DU 30 JANVIER 2019		
1	Convention de mise à disposition de moyens (locaux et de matériels) du SDIS 37 à l'amicale des sapeurs-pompiers de Tours	6
2	Convention entre le SDIS 37 et l'UDSP 37 pour la mise à disposition d'un agent	6
3	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	6
4	Implantation du futur CS de Montlouis-sur-Loire – choix du terrain	6
5	Convention financière entre le SDIS 37 et le SDIS 49 – accompagnement des SDIS utilisateurs du logiciel d'alerte GIPSI	6
6	Avenant à la convention entre le SDIS 37 et le CNPE de mise à disposition d'un officier de SPP	7
7	Indemnisation des stagiaires au SDIS 37	7
BUREAU DU 27 FEVRIER 2019		
8	Convention d'utilisation des installations sportives du centre aquatique Castel'eau de la communauté de communes du Castelrenaudais	7
9	Convention d'utilisation des installations sportives du collège Stalingrad à St Pierre des Corps	7
10	Convention d'utilisation d'installations sportives de la commune de St Pierre des Corps	7
11	Revalorisation des tarifs relatifs aux interventions ne se rattachant pas aux missions du SDIS – tarification 2019 et années suivantes	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 FEVRIER 2019		
12	Rapport de présentation des orientations budgétaires 2019	8
13	Désignation des représentants de l'administration à la CAP des PAT de catégorie A du SDIS 37	8
14	Modification de la désignation des représentants de l'établissement au CHSCT du SDIS 37	8
15	Réduction de la durée d'ancienneté permettant la promotion au grade d'adjudant pour les SPV	8
BUREAU DU 27 MARS 2019		
16	Convention relative aux modalités d'intervention du SDIS 37 sur le réseau autoroutier concédé à cofiroute	9
17	Modification de la convention de partenariat entre l'Association VISOV et le SDIS 37	9
18	Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 37 – nouvelle tarification	9
19	Convention de mise à disposition d'épaves dépolluées	9
20	Convention entre el SDIS 37 et l'association ADRASEC 37	9
21	Convention d'occupation précaire du château d'eau du bois de Grandmont situé à TOURS	9
22	Revalorisation des frais d'hébergement	10
23	Proposition de vente n° 1 (véhicules et équipements) de 2019	10
24	Proposition de don n° 1 d'un véhicule à l'UDSP 37	10
25	Réforme n° 1 de matériels	10
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2019		
26	Révision du SDACR	11
27	Projet de budget primitif 2019	11
28	Transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2019	12
29	Dispositif de prévention et de lutte contre les violences faites à autrui	12
BUREAU DU 29 MAI 2019		
30	Ventes n° 1 de 2019 de véhicules et équipements	12
31	Réforme n° 2 de matériels (informatiques)	12
32	Admission en non valeur	13
33	Retrait du SDIS 37 de l'association RESECO (anciennement Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable)	13
34	Avenant n° 1 à la convention pour l'installation d'une station radioélectrique sur le réservoir du Plessis à Lignièrès de Touraine	13
35	Convention de mise à disposition de moyens (locaux et de matériels) du SDIS 37 à l'amicale des sapeurs-pompiers de Joué-Lès-Tours	13
36	Convention de mise à disposition de moyens (locaux et de matériels) du SDIS 37 à l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Paris – section d'Indre-et-Loire	13
37	Indemnisation / auto assurance du SDIS en matière de responsabilité civile	13
38	Convention de partenariat opérationnel liée à la procédure gaz renforcée avec Primagaz	14
39	Autorisation du président d'ester en justice au nom du SDIS 37	14
40	Autorisation du président d'ester en justice au nom du SDIS 37	14
41	Autorisation du président d'ester en justice au nom du SDIS 37	14

	BUREAU DU 19 JUIN 2019	
42	Ventes n° 2 de 2019 de véhicules et équipements	14
43	Convention relative à la prise en charge et à l'acheminement de victimes vers une structure hospitalière dans le prolongement de dispositifs prévisionnels de secours (DPS) par le comité départemental d'Indre-et-Loire de la fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS37)	15
44	Avenant à la convention avec la Sté Cofiroute	15
45	Autorisation du président d'ester en justice au nom du SDIS 37	15
46	Protocole d'accord en matière de responsabilité civile	15
	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2019	
47	Compte de gestion 2018	15
48	Compte administratif 2018	15
49	Budget supplémentaire 2019	16
50	Neutralisation budgétaire 2019	16
51	Création d'un poste budgétaire de caporal dans le cadre du protocole d'accord filière SPP 2017-2019	16
52	Suppression d'un poste organigramme et budgétaire temporaire mis à disposition du CNPE de Chinon	16
53	Régularisation et ajustement de la reconnaissance des postes à sujétions particulières	17
54	Transformations complémentaires de postes au titre de l'année 2019	17
	ANNEXES	22
	ARRETES DU PRESIDENT	26

DOSSIER N° 1

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS (LOCAUX ET DE MATERIELS) DU SDIS37 A
L'ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la présente convention de mise à disposition de moyens avec l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Tours.

DOSSIER N° 2

CONVENTION ENTRE LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE ET L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS D'INDRE ET LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 3

**INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS
EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à indemniser un sapeur-pompier volontaire du CPI de Chouzé-sur-Loire, pour un montant de 218 € TTC, afin de prendre en charge le remplacement de ses lunettes cassées lors d'une intervention du 3 août 2018.

DOSSIER N° 4

**IMPLANTATION DU FUTUR CENTRE DE SECOURS DE MONTLOUIS- SUR- LOIRE
CHOIX DU TERRAIN**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent l'acquisition du terrain situé dans la ZAC des Hauts de Montlouis-sur-Loire, avenue Paul-Louis Courier, pour une superficie totale de 4971 m², pour l'implantation du futur centre de secours de Montlouis-sur-Loire ;

- autorisent le président du conseil d'administration à signer :

- les documents nécessaires à l'opération, notamment la convention de viabilisation et l'acte notarié, les frais afférents à ce dernier étant à la charge du SDIS ;*
- les documents relatifs au dépôt du permis de construire du nouveau centre de secours.*

DOSSIER N° 5

**CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SDIS 37 ET LE SDIS 49 –
ACCOMPAGNEMENT DES SDIS UTILISATEURS DU LOGICIEL D'ALERTE «GIPSI»**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent de participer à la démarche d'accompagnement des SDIS utilisateurs du logiciel d'alerte « GIPSI » dont le montant de la participation s'élève à 1 028,57 € TTC ;

- autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention financière avec le SDIS 49 et tous documents y afférent.

DOSSIER N° 6

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE SDIS 37 ET LE CNPE DE MISE A DISPOSITION D'UN OFFICIER DE SAPEUR POMPIER PROFESSIONNEL

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant à la convention entre le SDIS 37 et le CNPE afin de permettre une période de tuilage pendant une période de 4 mois, entre les deux officiers mis à disposition du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Chinon.

DOSSIER N° 7

INDEMNISATION DES STAGIAIRES AU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- décident de limiter la gratification aux stagiaires dont la durée du stage est supérieure à deux mois, consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire ;

- acceptent le versement, au bénéfice des étudiants pendant la durée de stage supérieure à deux mois, d'une gratification de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

**RÉUNION DU BUREAU
DU 27 FEVRIER 2019**

DOSSIER N° 8

CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU CENTRE AQUATIQUE CASTEL'EAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'utilisation des installations sportives du Centre aquatique Castel'eau avec la Communauté de communes du Castelrenaudais.

DOSSIER N° 9

CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COLLEGE STALINGRAD A SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'utilisation des installations sportives du collège Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps avec le Département d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 10

CONVENTION D'UTILISATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'utilisation des installations sportives des gymnases de la Morinerie et du Val Fleuri avec la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

DOSSIER N° 11

REVALORISATION DES TARIFS RELATIFS AUX INTERVENTIONS NE SE RATTACHANT PAS AUX MISSIONS DU SDIS - TARIFICATION 2019 ET ANNEES SUIVANTES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, approuvent :

- *la tarification des opérations de lutte contre les pollutions (I) et la nouvelle tarification pour certaines interventions payantes (II)*

- *l'indexation sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages incluant le tabac. Ces montants sont arrondis à l'euro selon la règle d'arrondi (à l'euro supérieur pour décimale supérieure ou égale à 50, et à l'euro inférieur pour le cas inverse).*

Les autres dispositions de la délibération du 25 octobre 2017 restent inchangées.

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 FEVRIER 2018**

DOSSIER N° 12

RAPPORT DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte du débat des orientations budgétaires pour l'année 2019.

DOSSIER N° 13

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION À
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)
DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE CATÉGORIE A DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, valident la désignation des membres représentant l'administration pour la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de catégorie A du SDIS 37, à savoir :

PRESIDENT : M. Alexandre CHAS	Ou son REPRESENTANT : Mme Brigitte DUPUIS.
TITULAIRE	SUPPLEANT
Olivier LEBRETON	Martine CHAIGNEAU

DOSSIER N° 14

**MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT AU COMITE
D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident de maintenir la même représentation de l'établissement public au sein du CHSCT, tout en procédant aux ajustements suivants, afin de prendre en compte les modifications de l'organigramme du SDIS 37 et notamment les nouvelles dénominations des pôles :

PRESIDENT : M. Alexandre CHAS	Ou son REPRESENTANT : Mme Brigitte DUPUIS.
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Olivier LEBRETON	Nathalie TOURET
Martine CHAIGNEAU	Jean-Pierre GASCHET
DD SIS	DDA
PRHC	GRH
PSTL	DAF

DOSSIER N° 15

**REDUCTION DE LA DUREE D'ANCIENNETE PERMETTANT LA PROMOTION AU GRADE
D'ADJUDANT POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent la réduction de la durée d'ancienneté pour la promotion au grade d'adjudant de 6 à 4 années, selon les dispositions induites par le décret n° 2017-1610 du 27 novembre 2017 et en respectant les conditions suivantes :

- *cette disposition doit prioritairement profiter aux CIS qui n'ont pas atteint, en 2019, leur objectif en potentiel opérationnel chef d'agrès tout engin du grade d'adjudant tel qu'il est défini dans la note de service 2014/546 du 10 juin 2014 ;*

- *les nouvelles propositions de promotion au grade d'adjudant et l'ordre de priorité du chef de centre feront obligatoirement suite à un entretien individuel entre le chef de centre et les promouvables retenus, ces derniers devant s'engager sur la réalisation dans les meilleurs délais de la formation d'avancement.*

DOSSIER N° 16

**CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'INTERVENTION DU SDIS 37 SUR LE RESEAU
AUTOROUTIER CONCEDE A COFIROUTE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention avec la Sté COFIROUTE définissant les modalités d'interventions des sapeurs-pompiers sur le réseau autoroutier concédé à la Sté Cofiroute. Cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable annuellement sans que sa durée globale ne puisse dépasser cinq ans.

DOSSIER N° 17

**MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
L'ASSOCIATION VISOV ET LE SDIS37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec l'association Volontaires internationaux en soutien opérationnel virtuel (VISOV) et décident d'adhérer à l'association en tant que personne morale pour un montant de 200 €.

DOSSIER N° 18

**AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE
DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE : NOUVELLE TARIFICATION**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- *approuvent la nouvelle tarification proposée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire*
- *autorisent le président à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive.*

DOSSIER N° 19

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EPAVES DEPOLLUEES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition d'épaves dépolluées avec RENAULT au profit du SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 20

CONVENTION ENTRE LE SDIS D'INDRE ET LOIRE ET L'ASSOCIATION A.D.R.A.S.E.C 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de biens de l'Etablissement à l'Association Départementale des Radioamateurs Au Service de la Sécurité Civile (A.D.R.A.S.E.C.37).

DOSSIER N° 21

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU CHATEAU D'EAU
DU BOIS DE GRANDMONT SITUE A TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention d'occupation précaire du Château d'eau du bois de Grandmont appartenant au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de permettre au comité départemental de spéléologie d'Indre-et-Loire et au SDIS 37 de pratiquer des exercices de spéléologie et de sauvetage.

REVALORISATION DES FRAIS D'HEBERGEMENT

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, décident de :

- fixer les tarifs forfaitaires d'hébergement conformément au tableau ci-dessous et de valider les zones géographiques auxquelles ils se rapportent ;
- valider un taux forfaitaire unique d'hébergement de 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite.

	Rappel : Taux actuels			Nouveaux taux applicables au <u>01/04/2019</u>		
	Commune de Paris	Région parisienne (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) et grandes agglomérations de + de 200 000 habitants	Province	Commune de Paris	Région parisienne (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) et grandes agglomérations de + de 200 000 habitants	Province
Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement (incluant le petit-déjeuner)	60 €	60 €	45 €	110 €	90 €	70 €

Les autres termes de la délibération du 14 décembre 2009 restent inchangés.

DOSSIER N° 23

PROPOSITION DE VENTE N° 1 (VEHICULES ET EQUIPEMENTS) DE 2019

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la proposition de vente des véhicules dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA AUCTION, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement.

DOSSIER N°24

PROPOSITION DE DON N° 1 D'UN VEHICULE A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS D'INDRE-ET-LOIRE (UDSP37)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la sortie de l'inventaire du SDIS du véhicule figurant sur la liste annexée et acceptent le don à l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire, à titre gracieux.

DOSSIER N°25

REFORME N° 1 DE MATERIELS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable de ces matériels (cf. annexe). La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2019, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
S/Total article 21651	529,34 €	18,00 €	398,95 €	130,39 €
S/Total article 21568	40,04 €	0,00 €	40,04 €	0,00 €
Total	569,38 €	18,00 €	438,99 €	130,39 €

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 MARS 2019**

DOSSIER N°26

**REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET
DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR)**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, adoptent la révision du SDACR d'Indre-et-Loire telle que présentée en annexe avec les amendements adoptés par le conseil départemental.

DOSSIER N°27

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **adoptent le présent budget 2019 et ses annexes**, d'un montant total de **64 024 740 €** dont 19 285 640 € en section d'investissement et de 44 739 100 € en section de fonctionnement.
- **autorisent la reprise des provisions constituées**, en 2013 (130 000 €) et 2016 (4 000€), pour un montant total de 134 000 € pour lesquelles les actions de justice engagées sont clôturées. A ce jour, ces provisions sont devenues sans objet. Il est donc proposé d'effectuer la reprise des crédits au compte 7875 (Cf. annexe IV A3 page 47 de la 3ème partie « Les maquettes budgétaires du BP2019 » du rapport de présentation).
- **attribuent les subventions de fonctionnement** suivantes au chapitre 65 :
 - au Comité des Œuvres Sociales, 141 220 €
 - à l'union des sapeurs-pompiers de la région centre, 1 000 €
 - à l'union Départementale des sapeurs-pompiers, 74 550 €
 - à l'association Musicale des sapeurs-pompiers, 35 600 €
 - à l'œuvre des Pupilles Orphelins des sapeurs-pompiers de France, 2 000 €
 - à l'amicale du personnel permanent des services d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire, 5 600 €.
- **attribuent, en 2019, une première subvention d'équipement** (chapitre 204), d'un montant de 150 000 €, à NexSIS, organisme public créé pour la mise en œuvre du projet d'infrastructure d'intérêt national de service SGA-SGO pour les SDIS ayant besoin de renouveler ou de faire évoluer significativement leur système d'alerte existant.

et, tels qu'ils apparaissent aux **pages 19 et 50** de la 3ème partie (les maquettes budgétaires du BP 2019) du rapport de présentation :

- **votent le programme d'équipement 00014** afférent à l'autorisation de programme suivante :
 - réseau d'alarme départemental **AP/PPE/32/2019** pour un montant de **1 410 000 €**.Il s'agit de permettre le déclenchement des bips des sapeurs-pompiers par la mise en œuvre d'un réseau départemental de transmission de l'alarme et ce, en préparation de l'arrivée de la solution NexSIS.
- **votent l'autorisation de programme** relative à l'acquisition d'une échelle pivotante semi-automatique (EPSA) **AP/PPE/33/2019** pour un montant total de **500 000 €**.
- **votent pour les autorisations de programmes déjà ouvertes**, les révisions des enveloppes d'un montant global de - 17 124,91 €
- **approuvent le montant global 2019 des crédits de paiement** des opérations d'investissement de 1 365 591,06 € dont 235 000 € individualisés en programme d'équipement. Les crédits de paiement 2019 intègrent également la reprise anticipée de reports de crédits des constructions en cours d'achèvement (54 869,06€).

DOSSIER N°28**TRANSFORMATIONS DE POSTES BUDGETAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration, à :

- transformer les postes ci-dessous au titre de l'année 2019 :
 - Filière administrative
 - Transformation de 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 01/07/2019
 - Filière sapeurs-pompiers professionnels
 - Transformation de 2 postes de lieutenant 2ème classe en 2 postes de lieutenant 1ère classe au 01/07/2019
 - Transformation de 2 postes de lieutenant hors classe en 2 postes de lieutenant 1ère classe au 01/04/2019
 - Transformation d'un poste de sapeur en 1 poste de caporal au 01/01/2019
 - Transformation d'un poste de capitaine en un poste de lieutenant 1ère classe au 01/04/2019
 - Transformation d'un poste de lieutenant hors classe en 1 poste de lieutenant 2ème classe au 01/07/2019
- signer les arrêtés correspondants.

DOSSIER N°29**DISPOSITIF DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES A AUTRUI**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le plan de prévention des violences faites à autrui et sa mise en œuvre au SDIS 37.

**RÉUNION DU BUREAU
DU 29 MAI 2019**

DOSSIER N°30**VENTES N°1 DE 2019 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la vente pour 3 700 € des six véhicules et leurs équipements dont la liste figure en annexe.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2019, des biens vendus, s'élèvent aux sommes suivantes :

ARTICLE	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019	Prix de vente	Plus-value
S/total article 21561	140 975,85 €	0,00 €	140 975,85 €	0,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €
TOTAL	140 975,85 €	0,00 €	140 975,85 €	0,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €

DOSSIER N°31**REFORME N°2 DE MATERIELS (INFORMATIQUES)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- acceptent la mise à la réforme pour leur valeur nette comptable de ces matériels (cf. annexe). La valeur d'acquisition (VA), amortissement cumulé et valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2019, des biens qui seront détruits s'élèvent respectivement, par article budgétaire, aux sommes suivantes :

ARTICLES	Valeur d'Acquisition	Annuité	Amortissement cumulé au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019
S/Total article 2183	71 706,76 €	1 488,63 €	71 590,46 €	116,30 €
S/Total article 2184	2 954,16 €	295,78 €	2 560,24 €	393,92 €
Total	74 660,92 €	1 784,41 €	74 150,70 €	510,22 €

DOSSIER N°32**ADMISSION EN NON VALEUR**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent d'admettre en non-valeur les titres ci-après :

N° de titre	Date d'émission	Débiteur	Montant	Motif d'irrecouvrabilité
64	2015	THAILLA CENA SYLVER	500,00 €	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES
65	2015	THAILLA CENA SYLVER	1,00 €	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES
134	2017	SAMIEZ Mickaël	501,00 €	COMBINAISON INFRUCTUEUSE D'ACTES.
		TOTAL	1 002,00 €	

DOSSIER N°33

**RETRAIT DU SDIS 37 DE L'ASSOCIATION RESECO (ANCIENNEMENT RESEAU GRAND OUEST
COMMANDE PUBLIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, approuvent le retrait du SDIS 37 du Réseau grand ouest commande publique et développement durable (RESECO) et autorisent le président du conseil d'administration à signer tout document relatif à ce retrait.

DOSSIER N°34

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE
SUR LE RESERVOIR DU PLESSIS A LIGNIERES-DE-TOURAINES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n°1 à la convention pour l'installation d'une station radioélectrique sur le réservoir du Plessis à Lignières-de-Touraine actant le transfert de compétence eau potable du syndicat d'eau et d'assainissement de Vallères/Lignières-de-Touraine vers la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

DOSSIER N°35

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS (LOCAUX ET DE MATERIELS) DU SDIS 37 A
L'ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE JOUE-LES-TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de moyens avec l'association Amicale des sapeurs-pompiers de Joué-Lès-Tours pour le remisage de véhicules et engins remorquables ainsi que du petit matériel lui appartenant.

DOSSIER N°36

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS (LOCAUX ET DE MATERIELS) DU SDIS37 A
L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE PARIS
SECTION D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de locaux et de matériels, avec l'association Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Paris – section d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N°37

INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du sapeur-pompier volontaire du CSP CHINON pour un montant de 470,94 euros TTC.

DOSSIER N°38**CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL LIEE A LA PROCEDURE
GAZ RENFORCEE AVEC PRIMAGAZ**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention tripartite de partenariat opérationnel liée à la procédure gaz renforcée avec la Préfecture et PRIMAGAZ.

DOSSIER N°39**AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance d'EVRY (Tribunal Correctionnel) suite au dépôt de plainte du SDIS 37 du 11 décembre 2017 pour appels malveillants et déclenchement intempestif des secours.

- désignent Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS.

DOSSIER N°40**AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours (Tribunal Correctionnel) suite au dépôt de plainte du SDIS 37 du 26 février 2019 pour dégradation d'un VSAV lors d'une intervention ;

- désignent Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS.

DOSSIER N°41**AUTORISATION DU PRESIDENT D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours (Tribunal Correctionnel) dans le cadre d'une information judiciaire ouverte pour vol aggravé ;

- désignent Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS.

RÉUNION DU BUREAU DU 19 JUIN 2019
--

DOSSIER N°42**VENTES N° 2 DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la vente pour 18 450 € des treize véhicules et leurs équipements dont la liste figure en annexe.

La valeur d'acquisition (VA), l'amortissement cumulé et la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2019, des biens vendus, s'élevaient aux sommes suivantes :

ARTICLE	Valeur d'acquisition	Annuité	Amortissement opéré au 31/12/2019	VNC au 31/12/2019	Prix de vente	Plus/Moins value
S/total article 21561	410 762,39 €	21 417,00 €	377 139,98 €	33 622,41 €	18 350,00 €	- 15 272,41 €
S/total article 2182	8 198,40 €	0,00 €	8 198,40 €	0,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL	418 960,79 €	21 417,00 €	385 338,38 €	33 622,41 €	18 450,00 €	-15 172,41 €

DOSSIER N°43

CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE ET A L'ACHEMINEMENT DE VICTIMES VERS UNE STRUCTURE HOSPITALIERE DANS LE PROLONGEMENT DE DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS (DPS) PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME (FFSS 37)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer la convention tripartite avec le CHRU de Tours et le comité départemental d'Indre-et-Loire de la FFSS relative à la prise en charge et à l'acheminement de victimes vers une structure hospitalière dans le prolongement de dispositifs prévisionnels de secours (DPS).

DOSSIER N°44

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'INTERVENTION DU SDIS 37 SUR LE RESEAU AUTOROUTIER CONCEDE A COFIROUTE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration à signer l'avenant n° 1 à la convention avec la Sté COFIROUTE permettant d'élargir la gratuité aux passages sur le réseau géré par la Sté Cofiroute liés à une intervention située hors du domaine autoroutier, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 122-4-3 du Code de la voirie routière.

DOSSIER N°45

AUTORISATION DU PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le président du conseil d'administration à ester en justice devant le Tribunal de Grande Instance de Tours suite à une agression envers un sapeur-pompier lors d'une intervention du 20 septembre 2018.

- désignent Maître CEBRON DE LISLE pour représenter les intérêts du SDIS et ceux du sapeur-pompier.

DOSSIER N°46

PROTOCOLE D'ACCORD EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent le président du conseil d'administration à signer le protocole d'accord suite à l'éboulement du mur du CSP de Chinon et à participer, à ce titre, à l'achat de fournitures nécessaires au chantier de reconstruction, à hauteur de 50 %, soit un montant de 112,07 euros TTC.

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 JUIN 2019**

DOSSIER N°47

COMPTE de GESTION 2018

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion dressé par le Payeur départemental pour l'exercice 2018.

DOSSIER N°48

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, hors la présence du Président du SDIS et sous la présidence de M. DE OLIVEIRA, vice-président chargé des finances,

- approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2018 dont les résultats se présentent comme suit, en conformité avec le compte de gestion du Payeur Départemental :

EXECUTION DU BUDGET

	Mandats émis	Titre émis	Reprise des Résultats Antérieurs	Résultat cumulé ou solde d'exécution (A)
Total du Budget	53 947 454,18 €	55 629 314,91 €	2 091 958,26 €	3 773 818,99 €
Fonctionnement Total	41 265 766,46 €	42 751 763,40 €	2 840 179,09 € (1)	4 326 176,03 €
Investissement Total	12 681 687,72 €	12 877 551,51 €	- 748 220,83 €	- 552 357,04 €
Dont 1068		1 998 256,13 €		

(1) :002 : reprise du résultat de fonctionnement de 2017 diminué de l'affectation au 1068.

- procèdent à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2018 au Budget Supplémentaire 2019.

DOSSIER N°49

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, adoptent le budget supplémentaire 2019 qui reprend le résultat définitif de l'exercice 2018 et procède à des ajustements des crédits votés au Budget Primitif 2019 en séance du 27 mars 2019.

DOSSIER N°50

NEUTRALISATION BUDGETAIRE 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent le Président à procéder à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics pour l'exercice 2019.

Le montant total de la neutralisation pour l'exercice 2019 s'élève à 1 430 000 € répartis de la façon suivante :

- 200 000 € pour l'imputation 21311
- 815 000 € pour l'imputation 21312
- 115 000 € pour l'imputation 214
- 300 000 € pour l'imputation 21318

DOSSIER N°51

CRÉATION D'UN POSTE BUDGÉTAIRE DE CAPORAL DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ACCORD FILIERE SPP 2017-2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent la création d'un poste budgétaire permanent du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels du grade de caporal à compter du 1er septembre 2019.

DOSSIER N°52

SUPPRESSION D'UN POSTE ORGANIGRAMME ET BUDGÉTAIRE TEMPORAIRE MIS A DISPOSITION DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (CNPE) DE CHINON

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent la suppression d'un poste organigramme et budgétaire à titre temporaire du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants colonels de sapeurs-pompiers professionnels du grade de commandant à compter du 1^{er} juillet 2019 dans le cadre d'une seconde mise à disposition auprès de la Centrale Nucléaire de Production d'Electricité de Chinon.

DOSSIER N°53

**RÉGULARISATION ET AJUSTEMENT DE LA RECONNAISSANCE DES POSTES
À SUJÉTIONS PARTICULIÈRES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- acceptent la régularisation du tableau des postes reconnus à sujétions particulières suite au nouvel organigramme du 1er septembre 2018 ;

- autorisent la reconnaissance à sujétions particulières des postes suivants :

- PSTL/GLEM/Service MAT : chef de l'atelier, à compter du 01/09/2018,*
- PSTL/GSIC/Service MIL : technicien informatique, à compter du 01/11/2018,*
- PRHC/GHR/Service RHGPP : chef du bureau carrière, à compter du 01/09/2018,*
- PRHC/GFOR : chef du bureau administration finances à compter du 01/12/2018.*

DOSSIER N°54

TRANSFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DE POSTES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent le président du conseil d'administration, à :

- transformer les postes susvisés au titre de l'année 2019,*
- signer les arrêtés correspondants*
- adopter le tableau des effectifs approuvé au 1^{er} juillet 2019 tel qu'il figure en annexe.*

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 9 juillet 2019

ANNEXES

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation	N° dossier
1	Convention de mise à disposition de moyens (locaux et matériels) du SDIS 37 à l'amicale des sapeurs-pompiers de Tours	1
2	Convention entre le SDIS 37 et l'UDSP 37 pour la mise à disposition d'un agent	2
3	Convention financière entre le SDIS 37 et le SDIS 49 – accompagnement des SDIS utilisateurs du logiciel d'alerte GIPSI	5
4	Avenant à la convention entre le SDIS 37 et le CNPE de mise à disposition d'un officier de SPP	6
5	Convention d'utilisation des installations sportives du centre aquatique Castel'eau de la communauté de communes du Castelrenaudais	8
6	Convention d'utilisation des installations sportives du collège Stalingrad à St Pierre des Corps	9
7	Convention d'utilisation d'installations sportives de la commune de St Pierre des Corps	10
8	Convention relative aux modalités d'intervention du SDIS 37 sur le réseau autoroutier concédé à cofiroute	16
9	Modification de la convention de partenariat entre l'Association VISOV et le SDIS 37	17
10	Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 37 – nouvelle tarification	18
11	Convention de mise à disposition d'épaves dépolluées	19
12	Convention entre le SDIS 37 et l'association ADRASEC 37	20
13	Convention d'occupation précaire du château d'eau du bois de Grandmont situé à TOURS	21
14	Proposition de vente n° 1 (véhicules et équipements) de 2019	23
15	Proposition de don n° 1 d'un véhicule à l'UDSP 37	24
16	Réforme n° 1 de matériels	25
17	Révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)	26
18	Projet de budget primitif 2019	27
19	Ventes n° 1 de 2019 de véhicules et équipements	30
20	Réforme n° 2 de matériels (informatiques)	31
21	Avenant n° 1 à la convention pour l'installation d'une station radioélectrique sur le réservoir du Plessis à Lignéres de Touraine	34
22	Convention de mise à disposition de moyens (locaux et de matériels) du SDIS 37 à l'amicale des sapeurs-pompiers de Joué-Lès-Tours	35
23	Convention de mise à disposition de moyens (locaux et de matériels) du SDIS 37 à l'Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Paris – section d'Indre-et-Loire	36
24	Convention de partenariat opérationnel liée à la procédure gaz renforcée avec Primagaz	38
25	Ventes n° 2 de 2019 de véhicules et équipements	42
26	Convention relative à la prise en charge et à l'acheminement de victimes vers une structure hospitalière dans le prolongement de dispositifs prévisionnels de secours (DPS) par le comité départemental d'Indre-et-Loire de la fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS37)	43
27	Avenant à la convention avec la Sté Cofiroute	44
28	Compte administratif 2018	48
29	Budget supplémentaire 2019	49
30	Régularisation et ajustement de la reconnaissance des postes à sujétions particulières	53
31	Transformations complémentaires de postes au titre de l'année 2019	54

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CASDIS

SOMMAIRE

N° Annexe	Désignation
1	Arrêté 44/2019 portant délégation de signature au chef du groupement territorial sud
2	Arrêté 08/2019 portant délégation de signature au pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur du SDIS 37
3	Arrêté 155/2019 portant délégation de signature pour le pôle prévention et organisation des secours
4	Arrêté 157/2019 portant délégation de signature pour le pôle prévention et organisation des secours
5	Arrêté portant 156/2019 délégation de signature au chef du groupement prévention et prévision des risques
6	Arrêté 161/2019 portant délégation de signature au directeur départemental
7	Arrêté 2019/195 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de lieutenant 2 ^{ème} classe de SPP
8	Arrêté 1051/2019 portant délégation de signature pour le pôle prévention et organisation des secours
9	Arrêté 1052/2019 portant délégation de signature au chef du groupement opérations et prospectives
10	Arrêté 2019/1110 portant nomination des représentants du personnel et modification des représentants de l'administration au CHSCT du SDIS 37
11	Arrêté 1191/2019 portant délégation de signature au chef du groupement territorial ouest
12	Arrêté 2019/1310 relatif à la composition de la commission départementale de validation des acquis compétente pour les SPP non officiers du SDIS 37
13	Arrêté 1621/2019 portant délégation de signature au directeur départemental – abroge l'arrêté 161/2019
14	Arrêté portant révision du schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du département d'Indre-et-Loire (SDACR)